



CHAMPIONNAT DE MEDITERRANÉE manche 6

Régate Interligue ILCA

AVIS DE COURSE

4-5 avril 2026

1. AUTORITE ORGANISATRICE
Le Yacht Club des Sablettes

2. REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile :
Les règles de course à la voile (RCV) 2025-2028, y compris les prescriptions de la FFVoile
Les règles de classe
Cet avis de course
Les instructions de course type et leurs annexes

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les bateaux ILCA : ILCA 7 / ILCA 6 / ILCA 4.

Sont autorisés à courir :

Les concurrents licenciés à la FFVoile possédant

- leur licence Club FFVoile 2026
- une autorisation parentale et licence compétition pour les mineurs
- la carte EurILCA 2026 reçue après adhésion à l'ILCA FRANCE sur sa boîte email.

Si non inscrit à l'ILCA FRANCE, aller sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.htm>

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile.

Ils doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- L'attestation d'appartenance à la classe ILCA 2026
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. INSCRIPTIONS ET DROITS A PAYER

Les inscriptions se feront uniquement via le site internet www.ycsablettes.org, ainsi que le paiement des droits d'inscription.

Délai : au plus tard le 3 avril 2026 à 12h00

Inscription régata	Montant
En avance : Jusqu'au 30 mars inclus	45,00 €
Dernière minute : du 1 au 3 avril	50,00 €

Samedi 4 avril : un émargement sera mis en place à proximité du tableau officiel pour la confirmation des inscriptions de 9h00 à 12h00 sur la plage devant la base nautique de Saint Elme.

Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile
Ligue SUD de Voile

5. ACCES ET PARKING

L'accès au port de Saint Elme ne sera autorisé que pour la mise à l'eau des bateaux entraîneurs.
Les dériveurs iront directement à la plage depuis le parking remorque (plan en annexe)

6. PROGRAMME

Date	Heure	
4 avril 2026	9h – 12h	Confirmation des inscriptions : émargement en extérieur
	14h30	1 ^{er} signal d'avertissement
	17h00	Dernier signal d'avertissement du jour*
5 avril 2026	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement
	15h00	Dernier signal d'avertissement du jour*
	17h00	Proclamation des résultats et remise des prix au Grand Hôtel
*les heures du dernier signal d'avertissement pourront évoluer pour s'adapter aux conditions du jour		

7. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles sur le site <https://www.ycsablettes.org/>: le 4 avril 2026
- et diffusées sur le groupe whatsapp (lien et qr code ci-dessous en Annexe)

8. PARCOURS

Les parcours seront de type trapèze

9. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée.
L'annexe P s'applique dans son intégralité).

10. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand deux courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores dans toutes les courses.

Quand trois à sept ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque catégorie (ILCA4, ILCA6, ILCA7),
à la première féminine des catégories ILCA 4 et ILCA 6
ainsi qu'au premier master des catégories ILCA 7 et ILCA 6.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile

Ligue SUD de Voile

15 ACCOMPAGNATEURS ET ENTRAINEURS

- 15.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 15.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 15.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
Une VHF
Un couteau
Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Un deuxième doit être à bord en respect de la réglementation 240.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

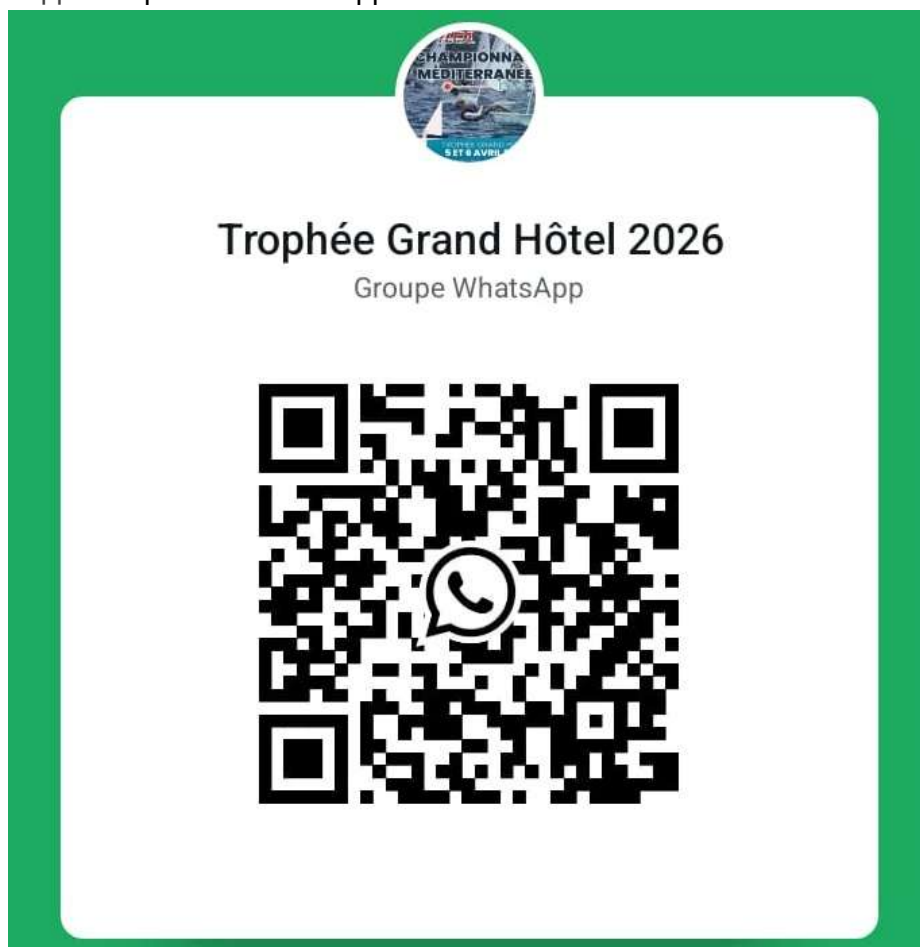
Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile
Ligue SUD de Voile

Annexe

Un groupe Whatsapp est créée pour la diffusion des informations du Trophée Grand Hôtel :

Intégrez le groupe WhatsApp. : <https://chat.whatsapp.com/GkxPKosNbGxEKRCMCvZfK9>



ou scannez le QR code :

Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile
Ligue SUD de Voile



PLAN DU SITE ET CIRCULATION – BASE NAUTIQUE DE SAINT ELME

Yacht Club des Sablettes – 135 avenue de la Jetée – 83500 LA SEYNE SUR MER

04-94-30-52-49 ycsablettes@free.fr www.ycsablettes.org



Route d'accès à double sens vers la mise à l'eau bateaux coachs **EXCLUSIVEMENT : Zone 1.** Puis dépose de votre remorque au parking entrée : Zone 2

Arrivée - Route d'accès vers le parking de vos véhicules + remorques et déchargement des ILCA : Zone 2

Accès vers la plage des ILCA sur leur mise à l'eau (à pied) : **zone 3**

zone 3 : Plage. Mise à l'eau des ILCA et zone de stockage surveillée la nuit.

du 4 au 5 avril

YACHT CLUB DES SABLETTES - Base nautique de St Elme

PC Course : émargement, jury, affichage